

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail – Progrès

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

SECRÉTARIAT GENERAL



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

Programme d'Accompagnement à la Digitalisation des PME/PMI du Niger

« DIGI-PME 2026 » - Sélection de quinze (15) projets digitaux à fort potentiel

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) 2026, le Secrétariat Exécutif du Fonds National d'Appui aux PME/PMI (FONAP) lance un appel à accompagnement en vue de sélectionner quinze (15) PME/PMI bénéficiaires du Programme d'Accompagnement à la Digitalisation des PME/PMI du Niger (DIGI-PME). Ce programme offre aux entreprises retenues un dispositif intégré de formation, de cofinancement de leur solution digitale, de mentorat et de suivi, destiné à accélérer leur transformation numérique, renforcer leur compétitivité et faciliter leur accès aux marchés et aux financements formels.

1. Conditions de participation

Objectif de développement

Le dossier soumis doit faire clairement apparaître que le projet de digitalisation proposé contribue à la réalisation de l'un ou de plusieurs des objectifs suivants :

- adoption d'outils numériques de gestion (comptabilité, gestion des stocks, facturation, etc.) ;
- développement d'une présence en ligne et de canaux de vente digitaux (e-commerce, plateformes B2B) ;
- amélioration de la productivité, de la qualité et de la compétitivité par le numérique ;
- accès aux paiements électroniques et aux services financiers digitaux ;
- intégration dans une chaîne de valeur nationale ou régionale par des outils numériques.

Éligibilité du domaine d'activité

Tous les secteurs d'activité sont éligibles, dès lors que la PME/PMI candidate présente un projet de digitalisation à fort potentiel, adapté à la nature de ses activités.

Éligibilité de la PME/PMI

Sont éligibles à cet appui les PME/PMI qui remplissent l'ensemble des conditions obligatoires suivantes :

AA

- être légalement enregistrée au Niger et disposer d'un Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM), d'un Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ;
- être en règle vis-à-vis de l'administration fiscale (ARF à jour) ;
- exercer depuis au moins deux (2) ans une activité principale génératrice de revenus ;
- être engagé à apporter une contribution financière au cofinancement de la solution digitale ;
- présenter un projet de digitalisation clairement défini ;
- ne pas faire l'objet d'une procédure judiciaire en cours.

Critères de valorisation

À qualité de dossier équivalent, des points de bonification sont accordés aux candidatures répondant aux critères suivants :

- entreprise dirigée par une femme ou par un jeune entrepreneur de moins de 35 ans (+2 points) ;
- existence d'un partenariat ou d'une perspective d'intégration dans une chaîne de valeur nationale ou régionale (+3 points).

2. Dossier de candidature

Les PME/PMI intéressées doivent soumettre un dossier de candidature complet, comprenant :

Les documents administratifs obligatoires sont :

- une copie du RCCM ;
- une copie du NIF ;
- une copie de l'attestation de régularité fiscale (ARF) à jour ;
- une copie de la pièce d'identité du promoteur de la PME/PMI ;
- l'engagement de cofinancement signé (modèle disponible sur www.fonap.ne) ;
- le formulaire de candidature dûment rempli (disponible en version papier au siège du FONAP, téléchargeable sur www.fonap.ne ou à remplir directement en ligne sur la même plateforme) ;
- une présentation détaillée de l'entreprise et de ses produits/services ;
- une note de présentation du projet de digitalisation (besoin identifié, solution envisagée, résultats attendus).

Les documents facultatifs sont :

- tout élément attestant de l'activité depuis au moins deux ans (états financiers, références clients) ;
- un devis ou une proforma de la solution digitale envisagée ;
- toute certification de qualité, brevet ou marque déposée ;
- brochures, flyers et toute annexe jugée utile.

3. Processus de Sélection

La sélection des quinze (15) lauréats se déroule selon les étapes suivantes :

- réception des dossiers durant la période de dépôt ;
- évaluation technique des dossiers par un comité de sélection composé d'experts du FONAP et d'experts indépendants ;
- audition (pitch) des trente (30) meilleurs dossiers présélectionnés ;

- publication de la liste définitive des quinze (15) lauréats et notification officielle ;
- signature des conventions de partenariat avec les lauréats retenus.

4. Date et lieu de dépôt des candidatures

L'ensemble des conditions du présent avis sont disponibles sur le site web du FONAP (www.fonap.ne) et au niveau du siège. Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le FONAP au +227 20 35 01 97 ou par courriel à digipmeniger@fonap.ne

Les dépôts de dossier de candidature se font :

- en ligne sur la plateforme du FONAP : www.fonap.ne ;
- en physique :
 - au siège du Secrétariat Exécutif du FONAP (SE-FONAP), sis à Niamey, Château 1, Avenue Djibo Bakary (en allant vers le siège de la NIGELEC) ;
 - dans les antennes de la Maison de l'Entreprise dans toutes les régions ;
 - auprès des Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger (CCIN) régionales.

Les dossiers de soumission des entreprises doivent être reçus par le FONAP au plus tard le 15/08/2026, soit dans un délai de trente (30) jours ouvrables à compter de la date de publication du présent avis.

FONAP, PERFORMER DANS LA SYNERGIE

Le Secrétaire Exécutif

Dr. ISSAKA HADDI

